



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours : CAPES interne à affectation locale en Guyane

Section : langues vivantes étrangères : anglais

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Isabelle LEGUY
Présidente du jury

Table des matières

1. Mot de la présidente.....	3
2. Données statistiques de la session 2024.....	4
3. Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.....	5
4. Épreuve d'admission : épreuve professionnelle orale.....	5

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

1. Mot de la présidente

Pour cette quatrième session du CAPES interne à affectation locale en Guyane, deux candidats sur les cinq admissibles ont pu être admis. Au nom du jury, je leur adresse toutes mes félicitations pour avoir mené à bien leur projet en suivant les indications nécessaires au franchissement de chaque étape du concours.

Cette réussite n'est pas qu'une question de savoir, pas plus que l'enseignement ne se résume à une transmission de connaissances. Il faut rappeler ici l'importance de suivre les indications données pour la constitution et la transmission des dossiers RAEP : de la page de garde aux annexes, les formats et nombres de pages autorisés doivent être respectés ; cette première étape, avant même l'examen par le jury des dossiers, est la condition nécessaire pour avoir une chance d'accéder aux épreuves d'admission. Le jury évalue les dossiers RAEP présentés en bonne et due forme en prêtant attention à la pertinence des réflexions et activités proposées et à la cohérence interne entre les objectifs annoncés et les mises en œuvre envisagées.

Si la pertinence et la cohérence sont des critères déterminants dans l'évaluation des propositions pédagogiques présentées dans les dossiers et de l'exploitation pédagogique proposée dans l'épreuve orale d'admission, il est aussi attendu des candidats qu'ils puissent s'appuyer, pour comprendre comme pour exploiter les documents supports de cette épreuve, sur une connaissance du monde anglophone dans sa diversité. Sont indispensables pour réussir l'épreuve les repères nécessaires pour replacer le document ou la thématique dans son contexte et en dégager l'intérêt culturel et didactique.

La réussite aux deux parties de l'épreuve orale d'admission (« Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère » et « Compréhension et expression en langue étrangère ») suppose de la part des candidats une mise à jour de leurs compétences disciplinaires, sur le plan linguistique comme sur le plan culturel, et un entraînement régulier, notamment pour l'exercice de compréhension-expression en langue anglaise. Des conseils précis sont donnés par le jury sur ces deux parties de l'épreuve.

Dans un concours de recrutement de professeurs d'anglais, les compétences linguistiques (en français comme en anglais) sont centrales, qu'il s'agisse de la correction syntaxique, de la précision lexicale ou du registre de langue requis dans un oral de concours comme dans une situation d'enseignement. L'anglais étant à la fois l'objet et le vecteur de l'enseignement des professeurs, la connaissance des spécificités de la langue à enseigner est indispensable, comme l'est la maîtrise des champs lexicaux et des structures nécessaires à l'exploitation nuancée de thématiques diverses. Les caractéristiques de la communication orale sont également à travailler en prévision des épreuves d'admission : être audible, intelligible, attentif à son auditoire et apte au dialogue, telles sont les qualités et dispositions attendues dans un oral de concours, comme dans l'exercice du métier d'enseignant.

Le jury espère que le présent rapport apportera aux futurs candidats les encouragements et les conseils nécessaires pour qu'ils s'engagent à leur tour dans la préparation du concours.

Les épreuves et critères d'évaluation étant les mêmes que pour le CAPES interne d'anglais, les candidats au CAPES interne à affectation locale en Guyane sont invités à consulter le rapport consacré à ce concours, dans lequel ils trouveront des observations détaillées sur la session 2024 et des recommandations pour franchir le cap de l'épreuve d'admissibilité et de l'épreuve d'admission.

Ce rapport est, comme toutes les contributions nécessaires au bon déroulement des épreuves, le fruit d'un travail effectué tout au long de l'année qui précède par le jury et le directoire, soutenu par les cadres et gestionnaires de la DGRH. À l'issue de cette session, le secrétaire-général du concours quitte le jury – de vifs remerciements lui sont dus pour la qualité du travail fourni dans ce jury et tous ceux qui ont eu le plaisir de partager les travaux du directoire avec lui et de bénéficier de son expertise les lui accordent sans compter. Enfin, des remerciements chaleureux sont adressés par l'ensemble du jury à l'établissement qui accueille le concours, le lycée Pothier d'Orléans, à l'équipe de direction et à tous les personnels qui rendent possible l'accueil du jury et des candidats.

La présidente du jury

Isabelle Leguy

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)

2. Données statistiques de la session 2024

Nombre de postes	3
Nombres d'inscrits	20
Nombre de candidats non éliminés	9
Barre d'admissibilité	05.00
Nombre de candidats admissibles	5
Nombre de candidats non éliminés	4
Barre d'admission	09.33/20
Nombre de candidats admis	2

3. Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Le descriptif précis du dossier RAEP tel qu'il doit être élaboré puis transmis se trouve sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (épreuve du Capes interne et du CAER-Capes, section langues étrangères).

4. Épreuve d'admission : épreuve professionnelle orale

Rappel des modalités de l'épreuve professionnelle orale d'admission :

Épreuve en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury.

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.